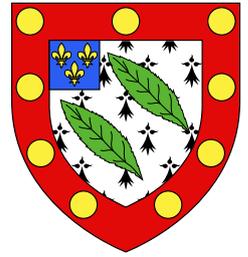


T rédion



Juillet 2014



LA MAIRIE



Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 11 33 - Fax : 02 97 67 13 41
mairie.tredion@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

L'AGENCE POSTALE

Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 14 66

Heures d'ouverture :
Du mardi au samedi
de 9h à 12h
Levée du courrier :
à 15h30 en semaine et à 11h30 le samedi



LA MÉDIATHÈQUE



Place Saint Christophe
Tél. 02 97 67 18 52
mediatheque-tredion@orange.fr

Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi
de 14h à 18h
Samedi
de 10h à 12h

Fermeture d'été du 15 août au 29 août 2014

Pas de permanence de l'Association
« Le Temps de Lire » le samedi matin
pendant le mois de juillet.

Infos Communales

Mot du Maire	3
État Civil.....	4
Les Conseils	5-9
Situation financière (les ratios)	10-11
Le PLU	12-13
Infos communales.....	14
Tarifs des locations des salles.....	15
Bâtiments INVIVO	15
Information de La Poste	15
La cérémonie du 11 novembre	15
Médiathèque + Expositions.....	16-17

Ecole Saint Martin..... 18

Associations Trédionnaises

APEL	19
Les chasseurs	20
Chapelle St Nicolas.....	20
Animons Trédion.....	20
Forum des assos	20
Les Cyclos	21
Comité des fêtes	21
Cercle St Martin.....	22
Section Basket	22
Bad Coet.....	23
Le Trail trédionnais.....	23
La Trédionnaise VTT.....	23
Rythm & Mouv'	24
La danse.....	24
La Boule trédionnaise	24
Le temps de Lire	24
Amicale des retraités.....	25

Associations Cantonales

Enfance Jeunesse Elven.....	26
Elven Sports Loisirs.....	27
RIPAM	28
LAEP	28
Point infos Elven.....	28
Plan canicule.....	28
ADMR - FILIEN.....	29
Présence verte	29

Infos Diverses

Transports scolaires	30
Les entreprises trédionnaises.....	30
La carte Morbihan tourisme	31
UFC Que Choisir	31
Mission Locale	31
Vannes Agglo.....	29-33
Femodec.....	33
Gendarmerie	34
Calendrier des fêtes	35



Chers amis,

Notre commune a beaucoup changé en une décennie. Un grand nombre de projets municipaux se sont concrétisés à une cadence peu commune. Les visiteurs occasionnels sont étonnés d'un tel changement. Ils constatent la qualité de l'aménagement, la propreté des rues et des équipements communaux et propagent un peu partout l'image très positive de notre petite agglomération, ce dont nous pouvons tous être fiers.

La clé de la réussite se trouvait dans l'analyse très précise des besoins communaux et la qualité du plan communal pluriannuel d'investissements. Nous avons structuré la commune en créant de nouveaux équipements, simplifié, centralisé, optimisé le fonctionnement des services communaux dans une période faste qui nous a permis de bénéficier d'un taux de subventions assez exceptionnel.

Cependant, les collectivités locales subissent maintenant tous les effets de la crise économique qui perdure. Nos recettes communales diminuent de façon inquiétante : les dotations d'état diminuent tous les ans, les subventions aux investissements communaux que nous verse le Conseil Général diminuent à partir de cette année, la région va appliquer de nouveaux critères d'attribution de ses subventions qu'on ne connaît pas encore.

Malgré notre contrôle strict des dépenses, certaines augmenteront très logiquement, notamment celles liées à la scolarisation et aux activités périscolaires des enfants. Il nous faudra alors planifier notre programme pluriannuel d'investissements en fonction d'une capacité d'autofinancement qui pourrait diminuer.

L'avenir communal n'est pourtant pas aussi sombre. Notre commune possède de nombreux atouts : des équipements communaux structurant neufs, des biens immobiliers et fonciers à vendre, une réserve foncière suffisamment importante pour faire face aux besoins de ce nouveau mandat. Bref, elle est très solide. Il est urgent cependant, face à un marché atone et aux difficultés de délivrance de crédits bancaires, de forcer la relance des constructions neuves. La commune dispose pour cela de certains leviers, notamment d'une marge de manœuvre financière qu'il faudra employer.

Les travaux de la rue du Calvaire sont terminés. Le chantier de rénovation de la Place de l'Eglise et les plans du lotissement du Clos Neuf sont en préparation. La municipalité négociait depuis plusieurs années avec le groupe IN VIVO l'achat de l'ancienne usine située en centre bourg. Un accord a enfin été trouvé et l'avenir de cet espace de 12 000 m² est à l'étude.

Je vous souhaite à tous un excellent été.

Le maire, Jean Pierre RIVOAL



ÉTAT CIVIL



Naissances

LE PETIT QUENTIN Grégory	26 Juillet 2013	MOURAUD Zélie	11 Février 2014
FEREZOU Faustine	06 Aout 2013	POIRIER Timothée	21 Mars 2014
MOURAUD Lohan	12 Octobre 2013	PIQUET Léana	1 Avril 2014
MAHE Théo	12 Décembre 2013	PILORGET Timéo	19 Avril 2014
REINHARD Seurella	27 Décembre 2013	EMERAUD Luce	15 Mai 2014
BAUCHER LEDON Etan	01 Janvier 2014	LE FOL Maeva	16 Mai 2014
SERRES Arthur	10 Janvier 2014	REINHARD Maïm	31 Mai 2014
BOCHE Calie	27 Janvier 2014	NIZAN Mathilde	19 Juin 2014
DAVID BOISSON Baptiste	04 Février 2014	PRAT Liz	27 Juin 2014
PATRON LORRIC Noëlig	11 Février 2014	LE PORT Ethan	29 Juin 2014

Mariages

GOYER Nicolas & LE ROCH Cécilia	13 Juillet 2013	LE HE Vincent & WATTEAU Ludivine	14 Septembre 2013
NEAU Franck & ETIENNE Alexia	24 Aout 2013	CAIL Michaël & LE ROCH Géraldine	7 Juin 2014
REMINIAC David & TOUDIC Pauline	07 Septembre 2013		



Décès

PICHON Berthe (veuve JEFFROYE)	07 Juillet 2013
LE BRUN Marcel	17 Juillet 2013
CHOQUET Alcime	18 Juillet 2013
MARTZLOFF Camille	24 Août 2013
GABILLET Thérèse (veuve GUYOT)	21 Avril 2014
LE BLANC Albert	2 Mai 2014
CADORET René	25 Juin 2014



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2014

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° De procéder, dans les limites **d'un montant unitaire ou annuel de 100 000€**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seul défini par décret et s'élevant actuellement à 90 000 € hors taxes ainsi que toute décision concernant les avenants de l'ensemble des marchés publics passés par la collectivité qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de **10 000 € par sinistre** ;

En cas d'absence ou d'empêchement, le maire sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre de ses fonctions ayant reçu délégation en la matière conformément à l'article L 2122-18 DU C.G.C.T.. Le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T..

DESIGNATION DES DELEGUES AUX E.P.C.I

- **Syndicat Départemental d'Electricité du Morbihan**

Délégués titulaires :

LE CHENE Michel, VAILLANT Anne Marie

- **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Syndicat d'assainissement non collectif de la région d'Elven**

Délégués titulaires :

RIVOAL Jean Pierre, CHOQUET Jean Michel

Délégué suppléant :

RABOTEAU Jean René

- **Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust**

Délégués titulaires :

CHOQUET Jean Michel, LE CHENE Michel

DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

► **NEO Emplois**

LAROSE Michèle titulaire, RIVOAL Jean Pierre suppléant

► **Arts et Patrimoine**

LAROSE Michèle, LECLAIRE Nellie

► **Association Intercommunale Enfance Jeunesse**

CADORET Annick, THOMAZIC Catherine

► **Lieu d'accueil parents enfants (LAEP)**

CADORET Annick titulaire, THOMAZIC Catherine suppléante

► **Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles (RIPAM)**

CADORET Annick titulaire, HAYER Mathilde suppléante

► **Mission Locale du Pays de Vannes**

VAILLANT Anne-Marie

► **Référent Centre National Action Sociale (C.N.A.S)**

Délégué Elu

RIVOAL Jean Pierre

Délégué Agent

GAUTHIER Réjane

► **Elu référent sécurité routière**

VAILLANT Anne-Marie titulaire, FEVRE Blandine suppléante

► **Elu référent pandémie grippale**

FEVRE Blandine

► **Correspondant défense**

RABOTEAU Jean René

COMMISSIONS COMMUNALES

Finances

TOBIE Thierry, CHARBONNEAU Marc, CHOQUET Jean Michel, RABOTEAU Jean René, LECLAIRE Nellie

Travaux

LE CHENE Michel, CHARBONNEAU Marc, CHOQUET Jean Michel, TOBIE Thierry, BOUEDO Christophe, REMINIAC Didier, VAILLANT Anne-Marie

Urbanisme

TOBIE Thierry, LAROSE Michèle, CHARBONNEAU Marc, FEVRE Blandine, LE CHENE Michel, BOUEDO Christophe, VAILLANT Anne-Marie, HAYER Mathilde, CHOQUET Jean Michel, REMINIAC Didier

Environnement – urbanisme prévisionnel

LAROSE Michèle, TOBIE Thierry, CHARBONNEAU Marc, FEVRE Blandine, LE CHENE Michel, BOUEDO Christophe, VAILLANT Anne-Marie, HAYER Mathilde, CHOQUET Jean Michel, REMINIAC Didier

Enfance / jeunesse / aînés / vie associative / sport

CADORET Annick, LAROSE Michèle, HAYER Mathilde, THOMAZIC Catherine

Culture / Tourisme

LAROSE Michèle, THOMAZIC Catherine, LECLAIRE Nellie,



CHOQUET Jean Michel

Sécurité

LE CHENE Michel, RABOTEAU Jean René

Scolaire

LAROSE Michèle, HAYER Mathilde, FEVRE Blandine, TOBIE Thierry

Information / Communication

TOBIE Thierry, LAROSE Michèle, LECLAIRE Nellie

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MARCHES PUBLICS

Le maire est président de droit :

Les délégués titulaires sont :

LE CHENE Michel ;

TOBIE Thierry ;

REMINIAC Didier.

Les délégués suppléants sont :

RABOTEAU Jean René ;

VAILLANT Anne Marie;

LECLAIRE Nellie.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-FIXATION DU NOMBRE

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est élue au sein du conseil municipal et l'autre moitié nommée par le maire.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal :

- FIXE à l'unanimité à 10 le nombre de membres composant le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié sera nommée par le maire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-DESIGNATION DES MEMBRES

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 02 Avril 2014 a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ELIT en son sein, au scrutin de liste, à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

CADORET Annick, LAROSE Michèle, THOMAZIC Catherine, REMINIAC Didier, VAILLANT Anne-Marie, membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (pour information, les membres nommés par arrêté sont : GERARD Maryvonne, JAHIER Marcelle, LE TOQUIN Georges, LOTODE Jacques, MAYET Michel).

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

PLAN D'AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE-RUE DU CHATEAU

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame LOZACH cabinet Pact Arim en charge de la pré étude de l'aménagement autour de l'Eglise et de la rue du château. Madame LOZACH présente le projet de plan d'aménagement. Monsieur Le Maire propose de réaliser des visites de centre bourg afin de définir les matériaux utilisés sur cet aménagement.

Une fois le projet de plan défini, une réunion publique de présentation de ce plan sera organisée en présence des habitants du quartier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La démolition des 2 garages situés rue du Château,

- Une visite de plusieurs centre bourg sera réalisée afin de définir le choix des matériaux utilisés,

- Une réunion publique de présentation du plan de présentation de l'aménagement autour de l'église et de la rue du château sera organisée en présence des habitants du quartier.

AFFECTATION DU RESULTAT 2013-BUDGET COMMUNE

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice

► DECIDE d'affecter la somme de **146 000 €** en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer les dépenses nouvelles d'investissement ;

► DECIDE d'affecter le solde de **2 427.05 €** en recettes en la section de fonctionnement ligne 002 « excédent reporté ».

AFFECTATION DU RESULTAT 2013-BUDGET COMMERCE

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice

► DECIDE d'affecter la somme de **15 829.46 €** en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer les dépenses nouvelles d'investissement ;

► DECIDE d'affecter le solde de **2 075.04 €** en recettes en la section de fonctionnement ligne 002 « excédent reporté ».

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 BUDGET ASSAINISSEMENT

Constatant qu'il fait apparaître un excédent de **50 214.49 €** de la section de fonctionnement et un déficit de **226 816.86 €** en section d'investissement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice



► DECIDE d'affecter la somme de 50 214.49 € en réserve au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer les dépenses nouvelles d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2014 - COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 708 629.05 €
Recettes : 708 629.05 €

Section d'investissement :

Dépenses : 738 764.89 €
Recettes : 738 764.89 €

BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Dépenses : 180 260.93 €
Recettes : 180 260.93 €

Section d'investissement :

Dépenses : 488 152.34 €
Recettes : 488 152.34 €

BUDGET PRIMITIF 2014-COMMERCE DE PROXIMITE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 321.04 €
Recettes : 12 321.04 €

Section d'investissement :

Dépenses : 25 429. 46 €
Recettes : 25 429. 46 €

TAUX IMPOSITION-2014

Maintien des taux d'imposition pour l'année 2014 sur les 3 taxes locales.

Actuellement les taux des trois taxes locales sont :

Taxe d'habitation : 12.45 %
Taxe foncière : 18.55 %
Taxe foncière non bâti : 53.10 %

SUBVENTIONS - 2014

Nom de l'Association	Montant de la subvention
Anciens Combattants	100€
FNACA	115 €
Temps de lire Bibliothèque	564 €
A.P.E.L.	800 €
Société de chasse	100 €
Comité des Fêtes	500 €
Animons TREDION	120 €
Le Trail Trédionnais	150 €
Cercle St Martin Football Basket	2000 € 1000 €
ADAPEI-les papillons blancs (Vannes)	60 €
Ligue contre le cancer- Comité Mhan (Vannes)	60 €
Donneurs de sang Elven et sa Région	60 €
La Trédionnaise VTT	500 €
L'Amicale des Retraités	80 €

Resto du Cœur	100 €
Association Badminton Bad coet	250 €
Chapelle Saint Nicolas	200 €
ADMR Canton Elven	600 €
Secours catholique – Epicerie sociale	250€
BTP Formation 56	100 €
Chambre des métiers 56	100 €
MFR Questembert	135 €
Bagad Elven	50 €
Chorale Armor Argoët	20 €

Les cotisations pour l'année 2014 :

Nom de l'Association	Montant par habitant
Ass. Maires Mhan-Vannes (c/6281)	0,296 €
Accueil Emploi Services- Elven (c/6281)	2.30 €

Nom de l'Association	Montant total
Relais Parents & Assistantes Maternelles (au c/6554)	2 855.37 € pour 2014
Association Elven Sports Loisirs - 3/11 ans	3271.28 € pour 2014
10/14 ans	2298.25 € pour 2014 1016.70 € reliquat 2013
Ecole publique René Descartes	► 906.40 € ► Sorties aux classes découvertes sortie à la journée : 8.30 € par élève ► Sorties extérieures – 5 jours : 16.60 € par élève ► Sorties extérieures +5 jours : 33.30 € par élève

PLAN DE LIMITATION DES POPULATIONS DE RAGONDINS

Monsieur Le Maire laisse la parole à Monsieur TOBIE qui fait part aux membres du conseil municipal que chaque année une campagne de limitation de population de ragondins est organisée sur la commune.

Le conseil municipal décide de revaloriser l'indemnité qui est versée aux piégeurs à partir de 2014 à 60 €.

Le conseil Municipal décide l'achat d'un congélateur de 200L.

CONVENTION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DE AB TECHNOLOGIES DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Rappel du Contexte

L'entreprise AB TECHNOLOGIES est soumise à autorisation de déversement de leurs eaux usées dans le réseau d'assainissement. Cette autorisation prend la forme :

- d'un arrêté municipal
- d'une convention spéciale de déversement pour les industriels.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention de rejet avec la société AB TECHNOLOGIES représentée par son directeur, Monsieur JOUAULT.



La convention a pour objet de préciser les modalités techniques, administratives et financières de raccordement des effluents du site de l'industriel au réseau d'assainissement collectif de la commune de TREDION déversant à la station d'épuration communale.

La présente convention ne dispense pas l'industriel de prendre en compte tant la réglementation existante au titre du raccordement sur le réseau public, que future qui pourrait exister dans son secteur d'activité de type fromagerie.

La convention décrit :

- ▶ les modalités de raccordement au réseau d'eaux usées
- ▶ les caractéristiques des rejets de l'industriel
- ▶ les conditions d'admissibilité de ses effluents
- ▶ les prétraitements nécessaires et les obligations d'entretien
- ▶ les modalités de contrôle et de suivi des effluents
- ▶ les modalités de calcul de la redevance d'assainissement non domestique

VENTE ANCIENNE MAIRIE-1 RUE SAINT MARTIN

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'agence immobilière Avis Immobilier de vendre l'ancienne mairie située 1 Rue St Martin en 2 lots.

Après discussion, il est décidé la possibilité de mettre en vente de l'ancienne mairie en 2 lots :

- ▶ **Partie principale** comprenant la maison d'habitation pour un montant de 65 000 € net vendeur.

Il est précisé que l'entrée se fera par le côté Ouest.

Aucun accès au bâtiment par le côté Est. La porte donnant sur ce côté devra être fermée et sans vitre.

Un droit d'échelle sera accordé pour accéder à la façade Est du bâtiment.

- ▶ **Partie secondaire** ancienne salle de Conseil Municipal pour un montant de 45 000 € net vendeur. La terrasse sera grevée d'un droit d'échelle au bénéfice de la partie principale.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2014

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION- CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Création d'un poste de C.A.E. pour les fonctions d'agent des services techniques à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine pour une durée de 1 an à compter du 02 juin 2014.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2014

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME-DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION ET DES OBJECTIFS POURSUIVIS

Le PLU de Trédion approuvé le 21/12/2011 a été annulé

par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 14/03/2014.

La commune se retrouve donc sous le régime du Règlement National d'Urbanisme.

Face à cette situation, la commune souhaite engager rapidement une réflexion globale et partagée visant à définir les orientations de développement urbain et de préservation de l'environnement.

En conséquence, il est nécessaire d'engager une élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Elle permettra d'assurer la mise en œuvre d'un projet de développement dans le respect des dispositions législatives et des orientations développées dans les documents supracommunaux.

Pour ce faire, la commune a sollicité les services de Vannes Agglo pour un appui méthodologique et technique d'accompagnement, permettant de formaliser la démarche et d'assister la commune dans le suivi de l'élaboration du PLU.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 123-6 et suivants et L. 300-2 ;

Vu la loi « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000 et son décret d'application du 27 mars 2001 relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu la loi « urbanisme et habitat » du 3 juillet 2003 ;

Vu la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement du 11 mai 2010 ;

Vu la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de Prescrire l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux dispositions du L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Article 2 : que cette procédure d'élaboration a comme objectifs de :

- a) Proposer un projet de développement global et durable pour la commune prenant notamment en compte le contexte démographique, les besoins en équipements et en logements diversifiés pour répondre aux objectifs de mixité sociale ;
- b) Assurer la préservation de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire ;
- c) Conforter les activités agricoles et forestières
- d) Mettre en conformité le document d'urbanisme existant avec les orientations
 - du Schéma de cohérence territoriale (SCOT),
 - du Programme local de l'habitat (PLH) et de tout autre document supra-communal ;
- e) Intégrer l'ensemble des dispositions législatives en vigueur;

Article 3 : que la concertation sera mise en œuvre, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et L.300-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- une information sur l'état d'avancement des études sera régulièrement publiée dans le bulletin municipal,
- une exposition en mairie sur les principaux éléments



du projet de développement sera organisée et la possibilité sera donnée au public de formuler des observations écrites, sur un registre, à propos de ce projet,

- une réunion publique relative à la procédure d'élaboration du PLU sera également organisée, permettant à chacun de formuler des observations sur le projet en cours d'élaboration,
- Un dossier relatif à l'élaboration du PLU sera tenu à la disposition du public en mairie qui fera état de l'avancement de la procédure, permettra au public d'accéder aux informations utiles et de formuler des observations.

Les modalités de la concertation permettent au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Article 4 : que la procédure d'élaboration du PLU sera confiée à un bureau d'études ou une équipe pluridisciplinaire de bureaux d'études choisis au terme d'une procédure de consultation

Article 5 : de DONNER délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du PLU;

Article 6 : de SOLLICITER toutes les aides extérieures permettant la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU et notamment la compensation financière de l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation ;

Article 7 : de PRECISER que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de la commune ;

Article 8 : d'ASSOCIER à l'élaboration du PLU, les services de l'Etat, organismes et personnes publiques conformément aux dispositions des articles L.121-4 et L.123-7 du code de l'urbanisme ;

Article 9 : de NOTIFIER la présente délibération aux personnes publiques conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme ;

Article 10 : de POUVOIR faire usage, en application de l'article L.123.6 du Code de l'Urbanisme, de la possibilité de surseoir à statuer dans les conditions et délais prévues à l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

ACQUISITION DE TERRAIN ET DE BATIMENTS 18 RUE DU CALVAIRE

Acquisition des parcelles situées 18 rue du calvaire cadastrées comme suit : section A, parcelles : 686, 768, 810, 833, 863, 870 et 871, sur lesquelles sont implantés un bâtiment principal de 5594 m² environ, un bâtiment annexe de 949 m² environ et un bâtiment de 148 m² de bureaux environ appartenant à la société IN VIVO pour un montant de 55 000 € (cinquante-cinq mille euros), les honoraires de négociation et suivi du dossier

du Cabinet Axel Colin, sous condition de bonne fin, sont de 3.5 % du montant négocié.

PLAN DE FINANCEMENT-COMPLEXE DE LOISIRS ETANG AUX BICHES

Plan de financement prévisionnel

Coût de l'opération :

Montant des travaux H.T.	
Parcours sportif	7 938.00 €
Terrain multisports	31 120.00 €
Aménagement du terrain	16 209.60 €
Total (HT)	55 267.60 €
TVA	11 053.52 €
Total (T.T.C)	66 321.12 €

Financement :

DEPARTEMENT : TSD

(25% du montant des travaux HT plafonné à 50 000 €)	2 500.00 €
---	------------

VANNES AGGLO :

Fonds de concours équipements sportifs (15% du montant des travaux HT)	8 290.14 €
LEADER +	22 107.04 €

(40 % du montant total HT des travaux)

Autofinancement de la commune	12 370.42 €
(Soit 20% du montant total HT des travaux)	

Prêt relais (FCTVA)	11 053.52 €
----------------------------	-------------

Total (TTC):	66 321.12 €
--------------	-------------

Le Conseil Municipal :

DECIDE la réalisation de l'opération ;

SOLLICITE l'aide des différents organismes et notamment celle du Conseil Général au titre du TSD, du pays de Vannes au titre du programme Leader, de Vannes Agglo au titre du Fonds de concours équipements sportifs et de toutes autres organismes partenaires de l'opération,

CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE- AMENAGEMENT URBAIN DE VOIRIE ET DE SECURITE AUTOUR DE L'EGLISE ET RUE DU CHATEAU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'étude préalable à l'aménagement de voirie urbain et de sécurité des abords de l'Eglise et de la rue du Château réalisée par le Pact Arim est désormais en cours d'achèvement.

Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement fera prochainement l'objet d'une concertation avec les habitants du quartier.

Lancement de la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation et le suivi des travaux de cet aménagement.



SITUATION FINANCIÈRE : COMMUNE DE TRÉDION LES RATIOS DE NIVEAU

Population avec double comptes : 1.084 habitants
Catégorie démographique de 500 à 1.999 habitants

Gestion : 2013

	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	765.308	706	812	762	758
dont : Produits de fonctionnement réels	706.515	652	794	745	735
dont : Impôts locaux	316.614	292	330	292	285
Fiscalité reversées par les GFP	104.635	97	51	60	80
Autres impôts et taxes	40.843	38	48	38	39
Dotation globale de fonctionnement	182.993	169	208	207	176
Autres dotations et participations	31.696	29	55	52	53
Total des charges de fonctionnement = B	619.452	571	624	592	611
dont : Charges de fonctionnement réelles	533.742	492	596	563	579
dont : Charges de personnel (montant net)	176.726	163	247	245	248
Achat et charges externes (montants nets)	123.120	114	190	169	188
Charges financières	3.886	4	26	28	23
Contingents	4.866	4	41	39	47
Subventions versées	80.910	75	41	36	28
Résultat comptable = A - B = R	145.856	135	188	171	148
Capacité d'autofinancement brute = CAF	172.773	159	198	182	156
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires = C	503.368	464	472	425	404
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	270.000	249	196	177	149
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	77	69	71
Autres dettes à moyen long terme	650	1	2	1	2
Subventions reçues	49.533	46	94	83	81
FCTVA	76.832	71	45	40	37
Autres fonds globalisés d'investissement	7.965	7	11	6	10
Amortissements	26.917	25	8	11	9
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	171.435	158	475	435	417
dont : Dépenses d'équipement	136.927	126	390	340	333
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	33.909	31	69	72	62
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	600	1	3	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	2	0	0
Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-331.932	-306	3	10	13
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-0	-0	-0
Besoin de financement de la section d'investissement	-331.932	-306	3	10	13
Résultat d'ensemble	477.788	441	186	161	135
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	50	0	704	726	601
dont encours des dettes bancaires et assimilées	0	0	690	720	586
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	35.197	32	94	99	85
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	417.927	386	236	223	328



SITUATION FINANCIÈRE : COMMUNE DE TRÉDION LES RATIOS DE NIVEAU

Population avec double comptes : 1.084 habitants
Catégorie démographique de 500 à 1.999 habitants

Gestion : 2013

	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	263.412	243	225	209	174
Résultat comptable = A - B = R	145.856	135	188	171	148
Produits de fonctionnement réels	706.515	652	794	745	735
Charges de fonctionnement réelles	533.742	492	596	563	579
Capacité d'autofinancement brute = CAF	172.773	159	198	182	156
Produits de cessions d'immobilisations	58.793	54	14	13	18
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	138.865	128	130	110	94

	la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	44,81	41,53	39,23	38,73
Dotations et participations reçues	30,39	33,12	34,76	31,08
dont Dotation Globale de Fonctionnement	25,90	26,23	27,76	23,90
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	23,07	31,98	30,01	32,50
Charges de personnel (montant net)	33,11	41,43	43,56	42,84
Charges financières	0,73	4,35	4,92	3,99
Contingents	0,91	6,94	6,88	8,03
Subventions versées	15,16	6,83	6,48	4,83
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net(1)	101,42	33,25	32,42	28,11
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00	19,78	20,34	21,43
Subventions reçues	36,17	24,15	24,40	24,29
FCTVA	56,11	11,53	11,80	11,10
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	0,00	3,48	3,95	3,76
Annuités des dettes bancaires et assimilées(1) / EBF	0,13	0,42	0,47	0,49

(1)refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Nombre de communes traitée(s) pour le Département : 123 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 623 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de communes traitée(s) pour la France entière : 7488 soit 99,9% de la strate de la France entière



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune

Le PLU de la commune de Trédion approuvé le 21/12/2011 a été annulé par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 14/03/2014 au motif que les objectifs contenus dans la délibération de prescription du PLU (7/12/2005) étaient insuffisamment exprimés.

La commune se retrouve donc sous le régime du Règlement National d'Urbanisme.

Face à cette situation, la commune a donc décidé de prescrire l'élaboration d'un nouveau PLU par délibération en date du 03/06/2014.

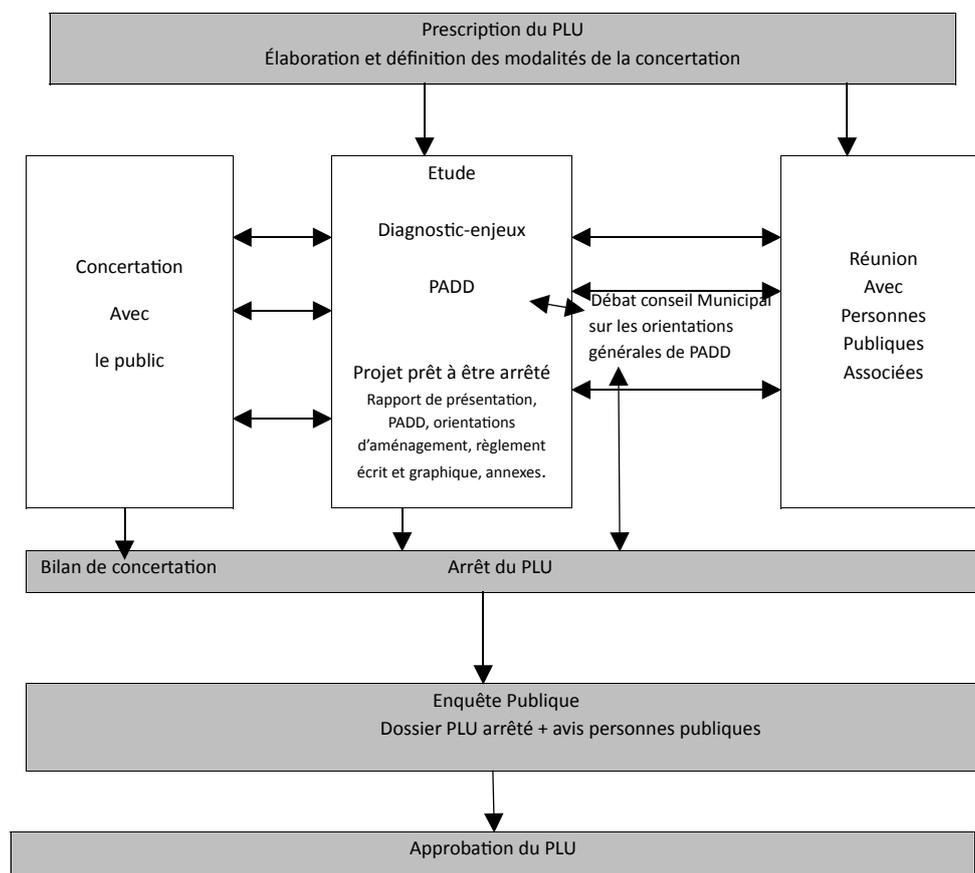
La nouvelle élaboration du PLU devra le « grenelliser », prendre en compte les dispositions de la loi ALUR et prendre en compte, en fonction de son avancement, les orientations du SCOT en cours de révision. (arrêt prévu fin 2015)

Les principaux objectifs de la municipalité ont été définis dans la délibération de prescription d'élaboration du PLU du 03 juin 2014 :

- Proposer un projet de développement global et durable pour la commune prenant notamment en compte le contexte démographique, les besoins en équipements et en logements diversifiés pour répondre aux objectifs de mixité sociale ;
- Assurer la préservation de la richesse environnementale, paysagère et patrimoniale ;
- Conforter les activités agricoles et forestières;
- Mettre en conformité le document d'urbanisme existant avec les orientations du SCOT, du PLH et de tout autre document supra-communal ;
- Intégrer l'ensemble des dispositions législatives en vigueur.

Le PLU est un document qui traduit le projet de la commune en matière d'urbanisme et qui fixe les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

Il comprendra un règlement et un zonage. Des zones « U » désigneront les zones déjà construites, des zones « AU » pour les zones à urbaniser dans l'avenir, « A » pour les zones agricoles et enfin « N » pour les zones naturelles.





Permis de construire accordés de juillet 2013 à juin 2014

NOMS – PRENOMS DES DEMANDEURS	ADRESSES DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION
LASSERON Yann	Kergras	Maison individuelle
MORICE Cédric	La Perche	Modification des cotes Altimétriques
TRIBALLIER/GORET Michael & Sandra	Lotissement des Biches	Maison individuelle
VAUCOULEUR Renaud	Impasse de la lande	Maison individuelle
PASCO Alain	Les Maisons Guilloux	Extension d'habitation
GAEC St Doué	La Ville aux Houx	Extension bâtiment agricole
SCEA de la Ville aux Houx	La Ville aux Houx	Construction de poulaillers
GUILLAUME Maurice	La Grand'Mare	Division de parcelle
BAUCHER Raymond	Les Bruyères	Maison individuelle
VAUCOULEUR/PROVOST Renaud & Géraldine	Impasse de la Lande	Division foncière
GUIMARD/LECUYER Laurianne & Yoan	Maison de la Forêt	Réhabilitation de bâtiment
TALET Jean-François	Kerlan	Modification d'ouvertures
BROUXEL Stéphane	Le Pigeon Blanc	Garage pergola clôture
LE FEUVRE Ludovic	Le Boteleau	Double garage
PAIN Yoann	Le Burnot	Rénovation de longère
COUVRAND/SABLE Aurore et David	Impasse de la Lande	Maison individuelle
GOURIN Stéphane	L'Etang aux Biches	Préau
LABBE/CLOREC Grégory & Cindy	Le Rodouer	Maison individuelle

Déclarations préalables accordées de juillet 2013 à juin 2014

NOMS – PRENOMS DES DEMANDEURS	ADRESSES DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION
GUIHEMJOUAN Bernard	Le vieux Rodouer	Modification de façade
DEBRET Michel	Le vieux Rodouer	Modification de façade
PUREN Patrick & Véronique	Blénan	Piscine, clôture, terrasse
BRULE/JUSTONE Stéphane & Julie	Lotissement des Biches	Clôture
COUFFINHAL Cyril	Lotissement des Biches	Clôture
SARL Sun Doué	La Ville aux Houx	Panneaux photovoltaïques
LASCAUD Maël	Les Bruyères	Abri jardin + Clôture
FRAPPESAUCE Frédéric	Le Noé du Prady	Division foncière
COMMUNE de Trédion	Route de Lanvaux	Division foncière
BAROT Jacques	Lotissement des Biches	Clôture
BERNARD Kévin	Lotissement des Biches	Abri de Jardin
FEREZOU Yoann	Gerpil	Création d'une ouverture
FORTIER Emmanuel	Penhara	Création d'une ouverture
HUBERT Didier	Lotissement Biches	Abri de jardin
LE BRETON Paulette	Coeby	Abattage d'arbres
MAUGAN Yvonnick	Villeneuve	Modification de façade + Extension
SOUCHERE Christophe	Route de Lanvaux	Modifications de façade
ORIGAL Jean-Luc	Lotissement des Biches	Panneaux photovoltaïques
GILLET Bernard	Place du commerce	Création d'un escalier extérieur
MONTGERMONT Aurore	Le vieux Rodouer	Modification de façade
POIRIER Fabrice	Route de Lanvaux	Modification de façade
LE FEUVRE Eliane	Boteleau	Bardage
BAROT Jacques	Lotissement des Biches	Clôture
EARL PORCINE	Lannion	Abattage d'arbres
LANDELLE Raphael & Florence	Lotissement Biches	Clôture
COMMUNE de Trédion	Rue du Cimetière	Panneaux photovoltaïques
LOISEL J-Yves	Rue du Cimetière	Bardage
NOBLET Damien	Le Lety	Création d'ouverture
LAURENT Franck	Rue de Lanvaux	Abri de jardin
LE BLANC Annie	Rue de la Libération	Extension
CHAUMERY Yannick	Rue St Martin	Modification de façade
RICAUD/PESSEL Ludovic & Annabel	Les Bruyères	Changement des ouvertures
PELLEGRINELLI Mikael	Lotissement de Venise	Extension
GORET Sandra	Lotissement des Biches	Clôture
KANCEL Lucien	Lotissement des Biches	Clôture
RIVOAL Yann	Lotissement des Biches	Abri de jardin + clôture
CHAUVIN/TEXIER Alexandra & Vincent	Lotissement des Biches	Clôture
POIRIER Fabrice	Route de Lanvaux	Modification de façade
BOUEDO Christophe	Kerdossan	Modification de façade
RICAUD/PESSEL Ludovic & Annabel	Les Bruyères	Bardage préau



Ramassage des encombrants

Prochaine date: Jeudi 16 octobre 2014

Vannes Agglo organise ce ramassage à domicile pour les encombrants de type :

■ Gros électroménager

■ Meubles démontés

■ Sommiers, matelas

Uniquement et dans la limite de 1m³ pour les personnes ayant des moyens de locomotion limités.

S'inscrire obligatoirement auprès du Service Déchets de Vannes Agglo : au 02 97 68 33 81.

Inscription sur la liste électorale

Pour toute nouvelle inscription sur la liste électorale de la commune, vous devez fournir les justificatifs suivants : une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité (carte d'identité recto-verso, passeport, permis de conduire accompagné d'un justificatif de nationalité), un justificatif de domicile (factures EDF, gaz, téléphone fixe). Les inscriptions sont closes au 31 décembre 2014.

Rappel : le bruit

Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 9 h – 12 h / 14 h – 19 h

Les samedis : 9 h – 12 h / 15 h – 19 h

Les dimanches et jours fériés : 10 h – 12 h

Divagation des chiens et des chats

Nous rappelons qu'il est demandé aux propriétaires de chiens et de chats d'empêcher l'errance de leurs animaux par tout moyen en leur possession. A défaut, les services de la mairie prendront les mesures nécessaires et les dépenses ainsi générées seront à la charge du propriétaire ou du gardien.

Conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire :

Tarifs TTC de la fourrière du Bois Muriers au 1^{er} janvier 2014 :

Forfait fourrière : 87,00 € (*) Identification puce électronique : 67,00 €

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) pour un animal mordeur ou griffeur : 80,00 €

Vaccin rage + passeport : 42,00 €

(*) : à partir du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 14,50 € TTC par jour de présence pour les chiens et 8,00 € TTC par jour de présence pour les chats. (Toute journée commencée est due)

Si l'animal nécessite des soins vétérinaires particuliers, ces frais seront à la charge du propriétaire.

Fourrière du Bois Muriers, Route de Mériadec 56880 PLOEREN - Tél : 02.97.40.03.33

Heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Chambres d'hôtes

Instruction n° ACT11331490J du 23 décembre 2013 relative aux principales réglementations applicables aux loueurs de chambres d'hôtes

- Obligation de déclaration à la mairie
Articles L 324-3, 324-4, D 324-13 à D 324-15 du Code du Tourisme
- Activité limitée à 5 chambres pour un accueil de 15 personnes maximum (L 324-3 et D 324-13 du Code du Tourisme)
Règles de sécurité des bâtiments d'habitation et non des ERP
- Obligation de faire remplir et signer une fiche de police pour les touristes étrangers.

Tables d'hôtes

- Capacité d'accueil limitée aux personnes hébergées en chambres d'hôtes
- Un seul menu
- Cuisine de qualité composée d'ingrédients de préférence du terroir
- Repas pris à la table familiale
- Pour servir des boissons alcoolisées, obligation du « permis d'exploitation » allégé (application au 1^{er} juin 2013)

Décret n° 2013-191 du 4 mars 2013

Arrêté du 4 mars 2013

Campagne de dératisation

La campagne de dératisation aura lieu en **septembre 2014**. S'inscrire en Mairie. Gratuit.

Le recensement militaire

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un **certificat de participation** (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important. **C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.**



Tarifs de locations des salles municipales

1^{er} JANVIER 2014 – 31 JANVIER 2014

UTILISATEUR	SALLE POLYVALENTE (120 personnes assises)	SALLE DU FOOT (70 personnes assises)
ASSOCIATIONS LOCALES Vin d'honneur La journée ou soirée	GRATUIT GRATUIT	GRATUIT GRATUIT
ASSOCIATIONS EXTERIEURES La journée ou soirée	150 €	80 €
PARTICULIERS LOCAUX Vin d'honneur La journée ou soirée La journée supplémentaire	70 € 150 € 75 €	35 € 60 € 30 €
PARTICULIERS EXTERIEURS Vin d'honneur La journée ou soirée La journée supplémentaire	100 € 220 € 110 €	60 € 120 € 60 €

Bâtiments INVIVO



Il s'agit d'un ensemble de bâtiments avec terrain situés entre la place Saint Christophe et la rue du Calvaire.

Les locaux industriels recouvrent 6550 m². Ils sont implantés sur plusieurs parcelles de terrain d'une surface totale de 12 000 m².





Information de La Poste

Les nouvelles adresses du Rodouer et du Vieux Rodouer sont en vigueur depuis plus d'un an. Malheureusement, malgré les courriers de la mairie, certains organismes n'ont pas fait les modifications nécessaires. Pour que la distribution du courrier fonctionne bien, nous vous invitons, ainsi que tous les Trédionnais, à faire la démarche vous-même le plus tôt possible. Ainsi, à la réception d'un courrier dont l'adresse n'est pas votre adresse officielle, ayez le réflexe d'informer aussitôt votre correspondant du changement ou de l'adresse exacte de votre domicile. Des cartes de «changement d'adresse» **sans affranchissement** sont toujours disponibles à la Mairie et à l'Agence postale communale. Nous vous rappelons que les adresses sont également très utiles aux services de secours, ambulances et autres pour vous trouver sûrement et rapidement, même de nuit.

Une adresse bien présentée, c'est un courrier bien distribué !



Cérémonie du 11 novembre

Lors de la commémoration du 11 Novembre, Alexandre Desno a reçu la décoration « 5 ans de porte-drapeaux » de la part du comité des Anciens Combattants du Morbihan. Elle lui a été remise par le maire, Jean-Pierre Rivoal en présence du colonel Jean-René Raboteau représentant, René Le Floch retenu pour ennuis de santé et Annick Cadoret.





Médiathèque municipale

Cette année j'ai accueilli, un mardi sur deux, les classes de l'école Saint Martin, de la grande section au CM2. A ces occasions, les enfants ont appréhendé l'univers du livre à travers différentes animations. Ainsi, une chasse au trésor ou encore le jeu de l'intrus leur ont permis de découvrir le classement en bibliothèque. Les plus grands ont appris le parcours du livre, son vocabulaire et se sont familiarisés à l'indexation et au catalogage grâce à divers jeux. Quant aux plus jeunes, ils ont plus particulièrement joué autour du texte et de l'illustration en devinant, par exemple, le titre d'un livre d'après sa couverture ou bien encore en inventant la suite d'une histoire. Ces animations ont été appréciées par les élèves. Elles leur ont permis d'investir leur médiathèque d'une façon différente.



Expositions à la médiathèque

Plusieurs artistes sont venus exposer à la médiathèque.

Compte-tenu du succès remporté lors de la précédente exposition, la médiathèque a accueilli les photos de « Trédion d'Hier et d'Aujourd'hui » durant la période des vacances d'été. De nombreux Trédionnais sont à nouveau venus la visiter ainsi que des Trédionnais « exilés » venus passer leurs vacances dans leur famille. Comme la première fois, cette exposition a remporté un vif succès, chacun étant content de se retrouver « quelques années en arrière » et de se rappeler de bons souvenirs.

Courant octobre, Michèle Piro est venue s'installer à la médiathèque pour nous proposer ses tableaux en soie ainsi que ses écharpes et autres créations en velours.

Cette artiste sarzeautine a créé sa propre entreprise ce qui lui permet d'exposer et de vendre partout où elle le désire.

Elle partageait l'espace de la médiathèque avec Fernande CABALLO dont la peinture représentait principalement des marines, surtout des paysages de la presqu'île de Rhuys.

Au mois de novembre, ce fut au tour de l'Association « l'Image Nolfféenne » grande habituée de Trédion, avec une exposition intitulée « 250 nuances de gris ».

Le travail était réalisé à partir de clichés en couleur qui devait disparaître au profit de la lumière, des ombres, des lignes et des matières.

Du 3 au 20 décembre, Olivia

RUELLO a exposé ses réalisations. Elle tient des carnets dans lesquels elle écrit ses propres textes, sur ce qui se passe au quotidien et des mots qui lui viennent à l'esprit. Elle écrit sur tout support, sur tout format et dans toutes les langues : du papier kraft, de la toile, du carton.... Ses créations sont très colorées. C'était la première fois qu'Olivia exposait seule.

Au mois de janvier Jean-Paul LAROSE a exposé ses photos

sous-marines nous faisant découvrir les habitants des profondeurs : des requins, des raies manta, des tortues, des épaves. Ce passionné de plongée est allé traîner son appareil sous presque toutes les mers du monde (Maldives, Mer Rouge, Soudan, Indonésie, etc...) pour nous faire découvrir de superbes trésors. Vivement intéressée par le sujet de l'exposition, l'école Saint-Martin et trois classes sont venues découvrir ce monde inconnu. Les élèves ont été très intéressés ainsi que les professeurs des écoles. Le directeur a d'ailleurs demandé à Jean-Paul d'exposer à nouveau quelques photos lors de la kermesse.



Du 04 au 25 février Valérie Herkiner, une « artiste à plusieurs facettes » est venue exposer ses œuvres peintes





essentiellement à l'acrylique. « Les oeuvres que j'expose ici sont signées Arouegan. J'ai deux signatures car j'ai deux démarches artistiques », expliquait l'artiste auvergnate qui a aussi des origines bretonnes. Les thèmes représentés lors de cette exposition s'inspiraient de la symbolique celte, bretonne et du bestiaire médiéval.

Le 23 avril dernier, s'est déroulée l'inauguration de la sculpture de Gilbert FRIZON, artiste qui a participé au symposium de sculpture qui s'est déroulé sur 10 jours dans les jardins du presbytère d'Elven. Quatre artistes venant d'horizons et de pays différents ont laissé libre cours à leur imagination sur le thème « les Pierres de Lanvaux ». Préalablement au commencement de leur travail, un tirage avait été effectué pour savoir quelle commune se verrait attribuer telle ou telle oeuvre. Durant ce symposium, une exposition était organisée à la médiathèque permettant ainsi au public d'apprécier le travail des artistes.



La Fête de la musique

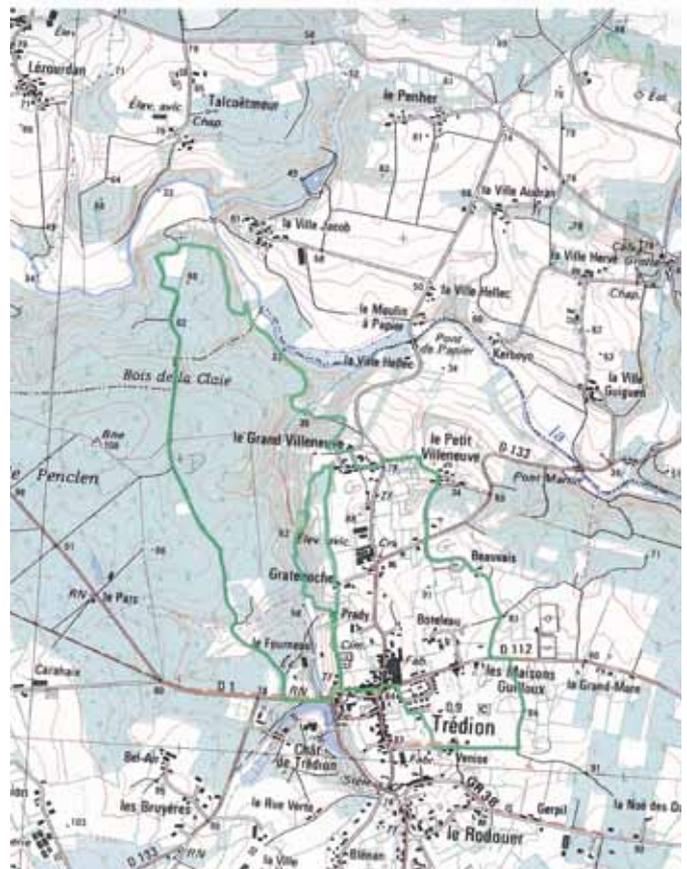
Le 21 juin jour de la Fête de la musique, la Chorale des Tamalous, dirigée par Jacky Lotodé, et le groupe Er Lann Eur ont fait danser le public, à la salle multi-activités.



Chemin de randonnée

Enfin, depuis quelques années, le Conseil Général, le Pays Touristique, Christian Amiel et moi-même planchions sur le tracé d'un chemin de randonnée. Nous avons enfin réussi à le mettre sur pied. Le « circuit du Villeneuve » sera en réalité composé de deux circuits d'un total de 12 km avec la possibilité de choisir une boucle plus petite de 3,5 km à l'intérieur de ce circuit. Le départ se fera place du 19 mars pour poursuivre par « le Fourneau ». Il vous permettra de découvrir, entre autre la fontaine St Louis et un très beau four à pain. Un dépliant sera prochainement à la disposition des randonneurs comportant le plan de ces deux circuits et les explications permettant de se repérer facilement. Des panneaux directionnels signalant ce parcours ont été mis en place par les Services Techniques.

Michèle Larose





L'École Saint Martin



L'école St Martin, établissement d'enseignement privé catholique en association avec l'état, comptera à la rentrée 2014-2015 environ 90 enfants inscrits. Le mardi 2 septembre 2014, l'équipe éducative, en partie renouvelée, sera heureuse d'accueillir les élèves qui seront répartis sur 4 classes, avec pour objectif de faire grandir chacun selon son

rythme et ses besoins, et dans le respect de l'autre, du partage, de l'entraide. Cette équipe est soutenue et accompagnée par les associations de parents (OGEC, APEL et AEP), qui fournissent un travail considérable tout au long de l'année. Leurs manifestations permettent de financer en partie la réalisation des projets de l'école.

Mme Hommet, nouvellement nommée, et à qui nous souhaitons la bienvenue, assurera à partir de septembre la direction de l'école.

Aménagement

Nous assistons depuis quelques années, avec le développement de la commune, à une forte augmentation des effectifs en maternelle. Nous avons donc dû chercher des solutions pour pouvoir continuer à proposer aux plus petits de bonnes conditions d'accueil. Cela se concrétise cet été, avec l'aménagement dans le hall du bâtiment principal d'un pôle sanitaire, condition sans laquelle nous ne pouvions disposer dans ce bâtiment d'une deuxième classe de maternelle. Un projet d'agrandissement de ce bâtiment est actuellement en cours d'étude.

Activités de l'année 2013-2014

Cette année, l'école s'est mobilisée autour de « la sécurité ». Chaque classe a donc pu, au travers de différentes activités, sensibiliser les élèves à différents points touchant ce thème. Ainsi les différentes classes ont travaillé sur les dangers à la maison, ce qui pique, brûle, coupe ; ont appris à contacter les secours en cas d'accident et à apporter des gestes de premier secours ; ont passé leur Permis Piéton avec le gendarme Le Breton, et leur Permis Internet (avec une remise officielle, en présence d'un représentant de la mairie).

De plus, tous les élèves ont eu l'occasion de visiter une caserne de pompiers : Elven pour les maternelles, Vannes pour les élèves de la GS au CM2.

Mais il y a aussi eu beaucoup d'autres événements :

- 10 séances de piscine de la GS au CM2 à Grand-Champ
- 10 séances de musique avec une intervenante pour les GS/CP/CE1/CE2
- Des animations en partenariat avec la médiathèque
- Des séances de cinéma à Questembert dans le cadre de cinécole
- Un carnaval (défilé jusqu'à la mairie)
- Des rencontres sportives de réseau
- Une sortie de fin d'année sur l'île d'Arz...



Services de l'école

A l'heure où la réforme des rythmes scolaires s'organise un peu partout, nous avons fait le choix pour l'année 2014-2015 de conserver notre organisation de la semaine sur 4 jours. L'école propose aux familles :

- l'accueil des enfants en garderie à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 19h00 le soir, au tarif de 0,40 euros le quart d'heure (sous réserve de changement)
- Un service de cantine tous les midis, à 3,55 euros le repas

Le coût de la scolarité, qui contribue au fonctionnement de l'école, est de 14€ par enfant avec un tarif dégressif à partir du deuxième enfant.

Enfin, l'école a la chance de profiter d'un ramassage scolaire qui dessert les secteurs éloignés, le matin et le soir.

Toutes ces informations sont consultables sur notre site internet : ecolesaintmartintredion.com.

Pour toutes questions ou inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter au 02-97-67-14-52 ou par mail à l'adresse suivante : eco56.stma.tredion@eco.ecbretagne.org , adresse consultée pendant tout l'été.

L'équipe éducative





APEL

Les vacances sont là, et le temps du bilan de cette année est arrivé.

L'équipe de l'APEL a, comme tous les ans, participé financièrement par ses actions aux différentes sorties et spectacles scolaires, arbre de Noël, portes ouvertes... Toutes ces participations ont été possibles grâce à nos actions telles que le marché de Noël agrémenté de tours de poney, de la vente de sapins et de calendriers... mais surtout grâce à l'implication de l'équipe de l'APEL, à ses membres, à l'équipe éducative, mais également à tous les parents d'élèves qui ont su nous soutenir en donnant de leur temps pour les enfants, et pour que vive l'école de Trédion. L'équipe se joint à moi pour remercier la municipalité pour son soutien tout au long de l'année. Un grand merci également à l'OGEC (Association de Gestion de l'Ecole) et son équipe, avec qui l'APEL est étroitement liée dans des actions différentes, mais toujours dans un même but, celui de faire vivre au mieux l'école et de participer à l'épanouissement des enfants.



L'école s'agrandit !

Le bon fonctionnement de l'école est récompensé depuis quelques années déjà par l'arrivée de nouveaux élèves marquant la confiance des parents. Les effectifs augmentant, l'équipe éducative joue sur les niveaux pour conserver des effectifs cohérents pour une petite école. En effet, il est possible de jouer sur le nombre d'enfant par niveau mais pas sur le nombre et la taille des classes... L'APEL s'est donc joint à la direction, à l'OGEC et à l'AEP (Association propriétaire de l'école) pour prévoir l'agrandissement de celle-ci. Le challenge est lancé et déjà plusieurs plans et devis font germer un vrai projet qui permettra à nos enfants d'apprendre dans des locaux à taille humaine.

L'installation de sanitaires pour les petits dès cet été permettra à la rentrée d'accueillir les enfants de maternelle dans de bonnes conditions en vue de l'agrandissement. Merci aux bonnes volontés (entreprises et



parents) qui souhaitent bénévolement apporter leur aide pour soutenir ce « pré projet », de vous faire connaître auprès de l'école.

L'école a fermé ses portes le temps des vacances, mais les idées et les projets ne manquent donc pas pour la rentrée ! Le projet d'année, ainsi que la classe de neige promettent une année 2014/2015 particulièrement riche en plaisirs et en apprentissages... Je sais déjà que je vais pouvoir compter sur l'implication de chacun et en particulier des parents qui ont compris combien l'APEL est importante pour le développement de l'école et pour la vie scolaire.

Toute l'équipe de l'APEL se joint à moi et vous donne rendez-vous pour une rentrée en pleine forme.

Bonnes vacances et merci de votre confiance.

Franck SOUCHET



Les chasseurs



Les chasseurs remercient leur président, Monsieur Le Blanc Albert pour son dynamisme et son dévouement au sein de la société.

Composition du nouveau bureau :

Président : AMIOT Joël 06 80 84 03 01

Vice Président : MARCHAND Joël 06 37 47 18 37

Secrétaire : EVANO Philippe

Trésorier : MARIN Gabriel

C'est avec plaisir que nous accueillerons les nouveaux chasseurs trédionnais.



La Chapelle Saint Nicolas

Le pardon de la chapelle est organisé le dernier samedi de juillet. La soirée débute par la messe à la chapelle suivie du repas sous chapiteau.

Nous remercions tous les bénévoles qui œuvrent pour la poursuite de la rénovation de celle-ci.

Cette année les travaux de rénovation du mur ont commencé.

Animons Trédion

Le 1^{er} Juin, comme chaque année, nous avons fait notre vide-grenier. Ce fut un réel succès, beaucoup d'exposants étaient présents, autant à l'intérieur de la salle que sur le terrain en extérieur, le soleil étant de la partie. Les sandwiches et les frites ont eu un franc succès. Vue la réussite de l'événement cela nous encourage à continuer l'année prochaine.



Forum des associations

Du nouveau pour la rentrée à TREDION

une idée de quelques Trédionnais.

Samedi 06 septembre 2014 à partir de 09h30

Toutes formes d'activités sportives et culturelles peuvent participer. Pourquoi pas vous ?

Une réunion préparatoire à ce forum est nécessaire afin que cette manifestation se déroule dans de bonnes conditions.

Contact possible : Gervais Quenet : 06.63.61.68.25 ou email gervais.quenet@orange.fr

Une école de football : une envie de s'amuser tout en faisant du sport.

Vous désirez que vos enfants pratiquent une activité sportive.

Le Cercle Saint Martin section football ouvre ses portes aux enfants âgés de 5 à 7 ans dans le but de leur faire découvrir ce sport.

L'initiation se fait à partir de jeux et de rencontres interclubs.

Renseignements auprès de Gervais Quenet : 06.63.61.68.25 ou email : gervais.quenet@orange.fr



Comité des fêtes



1560 euros récoltés pour le Téléthon

Cette année une soirée « danses traditionnelles » fut organisée dès le vendredi soir, à la salle multi-activités. Elle était animée par l'association Hérémana qui proposait des danses tahitiennes.

Puis le groupe Kergallo a continué la soirée avec ses chants et danses bretonnes pour un fest-noz.

Le lendemain matin des baptêmes de l'air en hélicoptère étaient prévus de 10 h à 17 h mais n'ont pu avoir lieu faute d'inscription. Les animations ont débuté dès 9 h avec le circuit de 6 km mis en place pour les marcheurs. Puis, la traditionnelle promenade en camion de pompier a fait le plaisir des enfants tandis que les membres du club de danse de Rachel ont présenté leurs différentes chorégraphies dans la salle multi-activités. C'est d'ailleurs là que se trouvaient la plupart des animations et des stands du Téléthon. Au total, la recette de toutes ces animations a été de 1 560 €.

Les cyclos



Les Fêtes de la Pentecôte

Les traditionnelles courses cyclistes de la Pentecôte, organisées par Jean Gérard, ont une fois de plus connu un très grand succès. Le temps estival a été apprécié, tant par les cyclistes que par le public venu nombreux pour les encourager.

Au départ, on comptait pratiquement 200 coureurs engagés : **« L'organisation est impeccable et il y a de nombreuses primes, ce qui anime la course »**, commentaient les participants.

Les 53 cadets ont parcouru 10 fois un circuit de 5 km. Romain Garnier, de l'UC Le Haillan Saint-Médard, a magnifiquement remporté la victoire en 1 h 25', suivi de Maxime Deslandes, du VC Pontivyen



et d'Erwan Le Falher, de l'UC Alréeenne. La première féminine était la cadette Lucie Journier, de Redon OC.

Pour la seconde course, les 143 coureurs juniors, 3^{èmes} catégories et pass'cyclisme ont parcouru les 100 km à 42 km/h de moyenne. C'est le sociétaire du Véloce Vannetais, Vincent Guil (3^e catégorie) qui est sorti vainqueur en montrant une fois de plus ses talents de sprinter **« Après Locminé et Taupont, c'est ma 3^{ème} victoire et la dernière à ce niveau car j'ai le nombre de points pour accéder à la 2^{ème} catégorie »**. Il termine devant Thibault Morvan, de l'AC Lanester 56 et Matthias Meignen, du Vélo-club Pornichet. La première féminine était l'Elvinoise du Véloce Vannetais, Coralie Demay.





Cercle Saint Martin - section football Saison cauchemardesque



Aujourd'hui

Il y a des saisons que l'on souhaite oublier rapidement. Celle de 2013/2014 en fait partie. Les résultats pour nos deux équipes seniors engagées en championnat sont faibles, loin des espérances de début de saison pour l'équipe A. La ligue de Bretagne et le district du Morbihan rentrant dans une grande réforme des championnats évitent à l'équipe A d'être rétrogradée en division inférieure.

Autre constat :

Le CSM TREDION ne fera plus partie du groupement des jeunes de Lanvaux pour la saison prochaine, ce qui entraîne le départ de tous nos jeunes vers d'autres clubs. L'école de football pour les débutants n'existe plus. Le nombre de licenciés diminue au fil des saisons et de façon importante. Le nombre de bénévoles pour encadrer et pour suivre les différentes équipes est trop faible, voir inexistant. A l'heure où sont écrites ces lignes, l'avenir du club de football paraît incertain.

Que faire ?

Demain

L'existant :

Il existe des personnes, des irréductibles, qui croient encore au CSM TREDION et qui ne veulent pas baisser les bras.

Nous repartons pour l'instant, avec deux équipes seniors pour la saison prochaine. Le retour d'une école de football le mercredi est à l'étude (enfants de 5, 6 et 7 ans).

Ces irréductibles ne sont pas assez nombreux pour que le club puisse retrouver une âme avec un grand A.

L'avenir :

Un appel est lancé à toutes les personnes qui désirent voir leur club de football retrouver un dynamisme et une joie de vivre, de se rassembler de temps en temps sur un stade afin de participer à la vie du club, de participer également à l'organisation des différentes fêtes annuelles (tournoi, fête campagnarde, repas et concours de boules et de belote)

Nous recherchons, à tous les niveaux, des bénévoles afin d'encadrer nos différentes équipes.

Pour faire plus connaissance, un forum des associations sera mis en place le 06 septembre 2014 à TREDION. Venez nous rencontrer.

Le côté positif

Nous repartons malgré tout pour une nouvelle saison avec une bande d'irréductibles qui ne veulent pas laisser tomber.

La fidélité et l'abnégation de l'entraîneur, qui consacre énormément de son temps au club.

Les joueurs présents chaque dimanche.

Nos fidèles supporters, même avec des résultats médiocres, toujours présents lors des matchs à domicile ou à l'extérieur.

Nos sponsors qui nous font toujours confiance.

Dernière information

Dimanche 03 août : fête campagnarde organisée par le CSM TREDION

Un contact :

Gervais Quenet

tel. : 06.63.12.53.52 ou

email : foottredion56@hotmail.fr

Basket

La saison sportive de la section basket s'est bien déroulée puisque l'objectif était le maintien. Elle se termine par la montée de l'équipe sénior de promotion en honneur.

Le bilan de la saison est de 12 victoires en championnat pour seulement 6 défaites, 702 points marqués contre 621 encaissés.

C'est le résultat de l'assiduité des joueuses aux entraînements et de Maxime Mauger qui assure tous les mardis soirs sa séance.

L'objectif du club l'an prochain sera de se maintenir à ce niveau mais surtout d'étoffer le nombre de joueuses puisque l'effectif est parfois juste.



Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez des personnes souhaitant jouer au basket, vous pouvez contacter Roland Vaillant, le président, au 06.80.48.33.51.



Bad Coët



Le Club de badminton de Trédion BAD COËT vous accueille, pour une pratique conviviale en loisir ou une pratique plus sportive en championnat NC et en interclubs.

Hommes et femmes de tous âges, vous êtes les bienvenus. Venez découvrir les plaisirs et la dynamique du badminton. Pour les adultes les entraînements ont lieu en semaine :
le lundi et le jeudi de 18h30 à 20h30



**Dés la rentrée de septembre,
ouverture d'une section jeune (à partir de 8 ans)
Entraînement le vendredi de 17h30 à 19h30**

Pour tout renseignement contactez Nathalie et Olivier CADORET au 06.64.16.28.16 ou Yoann BAZIN au 02.56.61.14.85.

!! Spécial Été !!

Nous proposons cette année à toute personne voulant s'essayer au badminton de venir jouer pendant le mois de juillet et le mois d'août, sans inscription, afin de découvrir cette pratique sportive conviviale et intéressante !

Pour tout public.

Trail trédionnais



La seconde édition du Trail de « la Maison du Loup » s'est déroulée le 18 mai dernier. Trois distances ont été proposées aux coureurs : 8 km, 15 km et 27 km.

Toute l'équipe du Trail trédionnais a tout mis en œuvre pour faire de cette deuxième édition un succès populaire et une date qui commence à compter dans le calendrier des courses hors stade. L'objectif a été atteint, le nombre de participants passant de 22 l'an dernier à 315 cette année. Leurs impressions ont été très positives, tant sur le parcours, l'organisation, le balisage que sur les bénévoles qui ont su donner une nouvelle fois un caractère convivial à notre événement. Merci à eux !

Pour conclure, un grand merci aux propriétaires qui nous autorisent à passer chez eux et sans qui cette manifestation ne serait pas possible.

Pour info, des coureurs du Trail trédionnais se réunissent tous les dimanches matin au « Sabot » pour une sortie collective. Si vous êtes intéressé, appelez le 06.26.84.36.49



La Trédionnaise VTT

Joyeux anniversaire

L'équipe de la Trédionnaise VTT a réalisé une édition 2013 pleine de réussite avec plus de 2400 participants. Tout s'est déroulé dans de bonnes conditions avec l'aide des bénévoles. Pour cette 20^{ème} édition, le bureau s'active aux préparatifs avec au programme : une course chronométrée de 50 kms en plus des circuits habituels. Les nettoyages sont réalisés les samedis de juin et se

poursuivront tous les samedis de septembre (rdv à 8h15 au stade). Nous remercions à l'avance tous les bénévoles qui nous épaulent tout au long de la préparation ainsi que les propriétaires et sponsors qui nous permettent de mettre en place cet événement. Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 5 octobre au stade municipal.



Pour tout renseignement, nous contacter au 02 97 67 18 41 ou 06 13 73 25 33 ou 06 11 14 45 44.



Association Rythm & Mouv'



Cours de gym douce du mardi matin avec Ingrid Hamelin

Les nouveaux membres du bureau:

- secrétaire: Blandin Aude
- trésorière: Dréan Marie-Hélène
- présidente: Dréan Emilie

Les horaires des cours :

- Lundi : Zumba de 12h30 à 13h30 et de 19h à 20h
- Mardi : Gym douce de 9h30 à 10h 30
Renforcement musculaire de 18h 30 à 19h 30
- Mercredi : Enfants de 9h45 à 10h 30 et de 10h 30 à 11h15
Relaxation de 18h 30 à 19h 30
Cardio flash abdos ou fessiers de 19h 30 à 20h 30
- Jeudi : Renforcement musculaire de 19h à 20h
Zumba de 20h à 21h
- Vendredi : Zumba de 12h 30 à 13h 30

Possibilité de s'inscrire au Forum des Associations
le 6 septembre

Contact : Marie-Hélène Dréan:marydreams@live.fr

Danse



L'Ecole de Danse JC K*Lity Art informe que ses activités de cours de danse reprendront à partir du **samedi 20 septembre 2014** à la salle Multi-activités de Trédion.

Les préinscriptions sont possibles dès maintenant pour les cours de danse suivants: Cours de danse enfants: Baby Danse - Modern'Jazz - Cours de danse ados-adultes : Zumba - Art.

Nos Galas de fin d'année se sont déroulés cette saison au Centre Culturel l'Asphodèle de Questembert le vendredi 20 juin et samedi 21 juin 2014 (Galas ados-adultes) et le dimanche 22 juin 2014 à 14h30 et 17h30 (Galas enfants)

Bonnes vacances à tous !

Contact et renseignements : Ecole de Danse JC K*Lity ART
Tel : 07 86 14 06 61 / 09 65 01 86 24 - Courriel: jc.klity-art@hotmail.fr
site : www.jc-klity-art.com



La Boule trédionnaise

La Boule Trédionnaise continue ses activités avec toujours le même succès.

Les réunions ont lieu les lundis, jeudis et samedis après-midi de 14h00 à 18h00.

Comme tous les ans des concours ouverts à tous sont organisés au boulodrome du stade Victor Tual.

Nous serons toujours heureux de vous voir nous rejoindre pour de francs moments de détente.



Le Temps de Lire

Nos ateliers ont lieu un mardi sur deux de 14h00 à 17h00 : activité lecture mais aussi peinture, tricot, crochet, ludique, informatique.

Nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé pour le dernier Téléthon et qui continueront cette année.

Nous rappelons aussi que nous tenons une permanence de la médiathèque tous les samedis matins et qu'à ce titre nous faisons un appel pressant à de nouveaux bénévoles pour renforcer nos équipes afin que cette activité puisse se poursuivre.



Amicale des retraités

Elle a tenu son assemblée générale le 18 janvier.

Le bilan des activités 2013 ainsi que les comptes ont été approuvés à main levée.

Puis l'Assemblée générale a élu un nouveau bureau comme chaque année. Après appel à candidature les neuf personnes qui se présentaient ont été élues. Elles se sont réunies directement devant l'Assemblée générale pour établir les fonctions comme suit :

Président : Roger Braud

Vice Présidente : Annick Cadoret

Secrétaire : Alain Le Boulès

Secrétaire adjoint : Jacky Lotodé

Trésorière : Irène Fevre

Trésorière adjointe : Andrée Le Boulès

Délégués de secteur : Monique Leroux, Marie-Thérèse Cadoret, Madeleine Guyot, Andrée Le Boulès, Jacky Lotodé et Annick Cadoret.

Avant de se retrouver à L'Auberge des Biches, Roger Braud a remercié tout le monde pour leur présence, les anciens membres du bureau pour le travail accompli et les nouveaux pour leurs engagements. Une réunion a été prévue pour établir le programme 2014. Puis le verre de l'amitié a été servi.

Programme des activités hebdomadaires :

Le lundi à 14h : Départ pour une marche tranquille avec Nellie, Yvette, Annie et Mado.

A 17h : rendez-vous avec les artistes pour chanter sous la direction de Jacky.

Le jeudi à 14h : Avec Annick, c'est le grand rendez-vous pour jouer aux cartes.

Et bien sûr les lundis, jeudis et samedis après-midi, le président des boules Dédé et ses copains seront très heureux de vous accueillir pour de bons moments de détente.

Chaque fin de mois une sortie cinéma à Questembert avec covoiturage au départ de Trédion.

Nous avons également établi un calendrier de rendez-vous sur l'année, voici les dates retenues :

Le club se réunit le dernier mercredi de chaque trimestre ce qui donne pour 2014 :

le 26/03, le 25/06, le 24/09 et le 17/12 (les 25 et 1^{er} étant fériés).

Ces rendez-vous sont l'occasion d'un moment de convivialité pour fêter les anniversaires des participants concernés.

Le 30 avril : Retrouvailles cantonales à Sulniac.

Le 31 mai : Repas couscous ouvert à tous.

Le 9 septembre : Une croisière sur la Vilaine est prévue.

Le 20 septembre : Journée du patrimoine avec rendez-vous chez Léon et Marie-France.

Le 18 octobre : Repas du club à l'Auberge des Biches.

Le dimanche 9 novembre : Alain et Pierrot se chargeront de l'organisation d'un concours de belote.

Le 31 décembre : Un réveillon tranquille comme l'an dernier chez Olivier.

S'activer à son rythme, avoir des contacts, ne pas s'isoler, sortir le plus longtemps possible sont sans nul doute les bonnes manières pour avancer en âge.





Asso Intercommunale Enfance Jeunesse du pays d'Elven



L'association intercommunale est portée par les communes d'Elven, Monterblanc, Saint Nolf, Sulniac et Trédion.

Elle travaille avec les structures enfance (Accueil de Loisirs) et jeunesse (Maison des Jeunes) des communes adhérentes.

Il existe au sein de l'association deux commissions qui se réunissent une fois tous les 15 jours pour développer des actions au niveau du territoire. **Ces commissions sont l'enfance et la jeunesse.**

Sur l'année 2014, l'association Intercommunale a souhaité travailler sur un projet handicap qui met en avant le respect de l'autre.

Au cours des vacances de Février et Pâques, nous avons mis en place des actions sportives autour de l'appréhension du handicap, avec l'aide du Comité Départemental handisport.

Et, sur la période estivale, nous souhaitons réaliser une rencontre avec les enfants d'un I.M.E, proche de notre territoire....

AFFAIRE à SUIVRE...

Pour l'été 2014, nous avons établi le programme des animations intercommunales avec :

Pour les enfants :

- Le 9 Juillet, pour les 3-5 ans, il y aura un spectacle de magie à la salle du Carré d'Art d'Elven.
- le 16 Juillet pour les ALSH de Sulniac et Monterblanc la visite de Tropical Park. pour les 3-5 ans
- le 31 Juillet pour les ALSH de Saint Nolf et d'Elven, la visite du musée du Poète Ferrailleur, pour les 3-5 ans
- une chasse au trésor à l'étang de Trédion pour les 5-6 ans, le jeudi 24 Juillet
- une sortie golf et baignade à Ploërmel pour les 7-11 ans, les mardi 29 Juillet (ALSH Sulniac et Monterblanc) et mercredi 30 Juillet (ALSH St Nolf et Elven)
- Du 4 au 6 Août, un séjour « Poney et accro branche » au Roc Saint André est proposé aux enfants de 7-11 ans qui désirent « s'évader »

Pour les 11-14 ans :

- un séjour nautique et escalade à Erquy est proposé du 7 au 11 Juillet.
- Le mardi 15 Juillet, une sortie piscine à Redon et visite de l'exposition de La Gacilly
- Le mardi 22 Juillet, une chasse au trésor à l'île aux moines
- le jeudi 31 Juillet, une sortie au parc d'attraction « d'Atlantique Toboggan »
- Pour les 14-17 ans :

- le mercredi 9 Juillet, une après-midi accro branches et barbecue
- le mercredi 23 Juillet, une sortie « Géant sup' » pour les plus téméraires...

Ces sorties et animations permettent aux jeunes et enfants du territoire de pouvoir se rencontrer, d'échanger et de partager des moments conviviaux avec d'autres jeunes et enfants vivant près de chez eux (favorise le vivre ensemble).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Association Intercommunale au : 06.69.70.56.56

Anne-Sophie AYRAULT Coordinatrice.





Association Elven Sports Loisirs



Depuis 1992, ESL est un acteur incontournable du paysage communal qui a su évoluer et s'adapter, tout en conservant ses valeurs :

- > Une volonté de réunir l'ensemble des acteurs du monde éducatif (établissements scolaires, jeunes, parents, associations, élus, institutions)
- > Un projet éducatif visant l'épanouissement des enfants et des jeunes, l'accès pour tous à la culture, au sport et aux loisirs
- > L'ambition de participer au développement de la vie locale et intercommunale.

Les secteurs d'actions :

Les services Enfance jeunesse

L'accueil de loisirs : Accueil des enfants âgés de 3 à 11 ans dans les locaux de l'école Catherine Descartes les mercredis et vacances scolaires (fermé entre Noël et le Nouvel an)
Responsable : Emilie Gazeau 06 65 49 45 32

Les animations loisirs :

Dispositif qui propose aux jeunes âgés de 10 à 14 ans des activités culturelles, sportives et de loisirs durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été (juillet et première semaine d'août), de la Toussaint et de Noël (fermé entre Noël et le Nouvel An).
Responsables : Manu Le Quinio : 06 60 98 36 93 et Richard Falbierski : 06 85 79 83 46.

La Maison Des Jeunes :

«Junior Association» gérée par les jeunes, sous la responsabilité d'ESL qui met en place des actions et des activités à destination des ados de la commune.
Responsables : Manu Le Quinio : 06 60 98 36 93 et Richard Falbierski : 06 85 79 83 46.

Animations Scolaires :

L'association propose, en lien avec les établissements scolaires primaires de la commune, des ateliers sportifs durant le temps scolaire. Les plannings et supports d'animation sont élaborés par Manu en concertation avec l'équipe enseignante. Cela permet aux enfants de découvrir de nouvelles activités et aux enseignants et animateurs de travailler avec des groupes moins denses.

Les secteurs d'action Vie Locale

Cyber commune :

Ce service récemment repris par l'association vise à développer l'utilisation du multimédia sur le territoire communal. Des créneaux d'ouverture au public permettent à chacun de venir chercher une aide à l'utilisation de l'informatique, de réaliser des recherches internet en libre-accès, de s'approprier avec le soutien d'un animateur de nouvelles technologies.

Organisation du Forum des associations et du bénévolat :

Celui-ci a lieu tous les deux ans. L'ensemble de la manifestation est piloté par ESL avec le soutien de la collectivité.

Aide aux associations :

En fonction des projets et des demandes, ESL peut proposer son aide. Celle-ci peut prendre différentes formes :
- administrative (compte-rendu de réunion, gestion, ...)
- technique: soutien et participation à des projets comme par exemple l'organisation du Printemps des écoles.

Contact

1 rue de la passion - 56250 ELVEN
Tél. : 02 97 53 51 07 - Fax : 02 97 53 34 68
Email : esl.loisirs@gmail.com
Site internet : <http://elvensportsloisirs.jimdo.com/>

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPOSE DE :

- Elus associatifs
- Etablissements scolaires
- Familles bénéficiaires
- De jeunes
- Elus municipaux

UNE EQUIPE :

Annick GICQUEL : Secrétariat, administratif, comptabilité
Contact : Tél. : 02 97 53 51 07

Emilie GAZEAU : Direction Accueil de Loisirs
Contact : 06 65 49 45 32

Manu LE QUINIO : Animation Scolaire et Maison Des Jeunes
Contact : 06 60 98 36 93

Benjamin LUCAS : Animateur Cybercommune
Contact : 06 46 16 26 29

Richard FALBIERSKI :
Coordination ESL, Direction Animations Loisirs
Contact : 06 85 79 83 46





Associations Cantonales



RIPAM

Les vacances d'été approchent ... Pour finir l'année toutes les assistantes maternelles ont été invitées le lundi 30 juin dès 9h45 à la ferme de Sulniac pour aller voir les animaux et partager un moment musical en plein air.

Pendant les vacances, le Ripam sera fermé du vendredi 25 juillet au vendredi 1^{er} août et du vendredi 8 au vendredi 15 août.

Nous vous accueillons sur rendez-vous en dehors des vacances scolaires les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 18h et les jeudis de 14h à 18h. Pendant les vacances, nous pouvons vous recevoir du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Le Ripam a mis en place un système de prêt de malles de matériel pour les assistantes maternelles. Deux malles d'éveil musical composées de plusieurs instruments de musique sont disponibles gratuitement pour une durée de 15 jours, pour en bénéficier, il suffit de nous contacter au 02.97.45.58.66. Si vous souhaitez proposer aux enfants dont vous avez la garde un petit temps d'éveil musical ... N'hésitez pas ...



Les matinées d'éveil à Trédion (Peinture à l'encre)

LAEP

Afin de marquer cette fin d'année scolaire, le LAEP a organisé une séance autour de l'éveil musical animée par l'association Philomèle. Les familles ont ainsi pu découvrir des instruments et comptines autour du thème de l'Afrique. Pour clôturer la séance, un pot a été offert aux familles qui, si elles le souhaitaient, pouvaient rester manger autour d'un pique-nique.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gov.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr

Point infos Elven

Horaires d'ouverture du Point Information d'Elven.

Le Point I vous informe sur les activités touristiques, l'hébergement, les animations et les randonnées.

Du 15 juin au 15 septembre: du mardi au samedi de 14 h 00 à 17 h 30

1 place Adrien Le Franc
Tel : 02.97.53.33.07





ADMR - FILIEN

LANCEMENT DU NOUVEAU SERVICE DE TELEASSISTANCE MOBILE : FILIEN SECURE

A l'heure où la filière Silver Economie est en plein essor, FILIEN, service de téléassistance du réseau ADMR, et l'ADMR, premier réseau associatif national de services à la personne, se sont associés à DORO, leader mondial de la téléphonie simplifiée. De ce partenariat est né FILIEN Secure : la nouvelle génération de service de téléassistance mobile, une innovation en France.

Comment ça marche ?

En cas de problème lors d'un déplacement, il suffit à l'utilisateur d'appuyer sur la touche d'alarme de son téléphone DORO Secure pour être mis en relation avec une opératrice d'écoute qui localisera instantanément sa position géographique. En fonction du besoin exprimé, elle déclenchera l'intervention du réseau de solidarité ou des secours.

Les avantages de FILIEN Secure ?

La mobilité en toute liberté

Grâce au plateau d'écoute FILIEN ADMR disponible 24h/24 - 7jours/7, caractérisé par le professionnalisme de ses opératrices, ce service permet à l'utilisateur de se sentir en sécurité partout où il va.

La flexibilité offerte par l'émetteur

En plus du bouton d'alarme du téléphone, l'utilisateur

dispose d'un émetteur, à porter autour du cou ou au poignet : un autre moyen de déclencher un appel. Idéal pour le domicile !

Le matériel : un vrai téléphone portable

Le téléphone DORO Secure a été conçu dans une optique de simplicité d'utilisation. Proposé avec forfait mensuel incluant 2h d'appels et 50 SMS, il offre également toutes les fonctionnalités d'un téléphone portable avec une touche d'urgence logée dans le dos du téléphone.

La sécurité en intérieur comme en extérieur

Le service de téléassistance mobile FILIEN Secure accompagne également l'utilisateur à son domicile. En cas de besoin, il lui suffit de déclencher un appel avec le téléphone ou l'émetteur. Une opératrice sera toujours à son écoute, quoi qu'il arrive ! Et toujours avec la qualité de service FILIEN ADMR associant sécurité et convivialité.

Pour qui ?

Ce service s'adresse à toutes les personnes désireuses de conserver leur liberté de déplacement le plus longtemps possible : jeunes seniors, seniors, personnes en situation de handicap, etc.



Partenariat entre le CCAS et le service de téléassistance Présence Verte

Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h / 24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (isolées, âgées...). Grâce à Présence Verte, 1^{er} réseau de téléassistance en France, les personnes continuent à vivre chez elles en toute sécurité. Fiable et efficace, ce système est simple d'utilisation.

Présence Verte Pays d'Ouest, opérateur de proximité (siège social à Vannes) avec des conseillers techniques dans tous les départements et professionnel (Label Qualité obtenu en 2009) vous garantit un tarif mensuel **tout compris et sans contrainte** :

- Location du matériel, abonnement à la centrale d'écoute, suivi et maintenance technique inclus et accès au service de convivialité Isabelle,
- Pas de préavis, pas de frais de résiliation et pas de durée d'engagement minimum

NOUVEAU ! Un matériel adapté à vos besoins pour vous sécuriser :

- **Le Détecteur de fumée (obligatoire en 2015)** connecté par radio à la téléassistance Présence Verte : avantage de l'alarme et l'alerte à notre centrale d'écoute (puis rappel, réseaux, secours...). Ce système protège également votre habitation en cas d'absence.
- **Le Bracelet détecteur de chutes :**

Il déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement **en cas de chute brutale**,
Exemple : l'abonné chute dans un escalier avec perte de connaissance : le bracelet déclenchera automatiquement la procédure d'alarme.

En vous adressant au CCAS, vous bénéficiez grâce à notre convention de partenariat d'une exonération partielle des frais d'installation et de mise en service : soit 24.50€ au lieu de 49 €.

Pour tout renseignement et une démonstration gratuite. Contactez votre Mairie ou PRESENCE VERTE au 02.97.46.51.23 ou par mail sur paysdouest@presenceverte.fr



Vos équipements Téléassistance

<p>Déclencheurs manuels (médaillon ou bracelet)</p>	<p>Le bracelet détecteur de chute</p>	<p>Le transmetteur (station fixe)</p>
---	---------------------------------------	---------------------------------------

Les nouveautés

<p>L'avertisseur-détecteur de fumée relié à la téléassistance</p> <p>Ce dispositif autonome est connecté à notre centrale d'écoute 24h/24. L'alarme et l'appel d'urgence se déclenchent automatiquement et simultanément.</p>	<p>La TéléAssistance MOBILE (Système TAMO)</p> <p>En situation d'urgence, TAMO envoie un message à Présence Verte qui identifie immédiatement la localisation de l'appel. Les secours sont guidés jusqu'à vous par l'opérateur qui reste en contact avec vous jusqu'à leur arrivée.</p>
---	---

Transports Scolaires



**Permanences
RENTREE 2014/2015**

Toute demande d'inscription tardive ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles et sur les circuits existants. Aucune inscription ne se fera lors des permanences fin Août.

REGLEMENT PAR COURRIER ou LORS DES PERMANENCES:

Au siège de : Saint-Jean Communauté
Du lundi 18 au vendredi 22 août : 9h-12h30
Les 25, 26 et 28, 29 août: 14h-18h00

Contact : Aurélie LAMOUR
27 rue de Rennes - BP 03
56660 ST JEAN BREVELAY - 02.97.60.43.42
Mail : transports.scolaires@saint-jean-commu-
nauté.fr

**Le transport scolaire est un service rendu aux fa-
milles et n'est pas une obligation.**



**Kicéo Infobus
Rentrée scolaire**

kicéo

Kicéo dans votre commune pour répondre à vos questions et acheter votre abonnement

Permanence le lundi 25 août à la mairie d'Elven
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
Renseignements au 02 97 01 22 23



Votre magasin PROXI vous propose de l'épicerie, des produits frais, de la charcuterie (+ pièces de viande sur commande), des produits d'entretien, la presse, la carterie, des glaces et un dépôt de pain.

Heures d'ouverture :
Dimanche et lundi : 9 h à 12 h 15
Du mardi au samedi : 9 h à 12 h 30 et 16 h à 19 h 15
Tél : 09.60.35.44.13

Nouvelles entreprises

► Le Christopher

Christelle et Thierry NIZAN vous accueillent au Bar-restau-
rant-traiteur « Le Christopher » (anciennement Le Forestier),
10 Place du commerce à Trédion. Tél : 02.97.48.70.87



Heures d'ouverture :

Lundi	De 9 h 00 à 20 h00
Mardi, mercredi et jeudi	De 9 h 00 à 15 h 00
Vendredi et samedi	De 9 h 00 à 20 h00
Dimanche	Midi : sur réservation

► Ateliers créatifs mine de Rien « hÊtre »

Ces ateliers qui sont des lieux d'expressions, de créativité et de possibles incluent un temps d'accueil, un temps de créativité et un temps d'échanges. Ils s'adressent à tout un chacun. Ils ne demandent pas de connaissances artistiques au préalable. Il ne s'agit pas de faire de l'art mais de l'utiliser sans obligation de résultat et d'esthétique, afin de rentrer en contact avec notre créativité et spontanéité.

Les médiateurs utilisés sont :

- **D'une part, la « la peinture forme couleur »** qui nous fera découvrir la peinture, les pastels, le collage, le land 'art, le graphisme...
- **Et d'autre part « l'écriture ludique et créative »** à laquelle nous pouvons associer l'art des formes et des couleurs...

Plages horaires et tarifs:

Séance individuelle à mon domicile, Les Bruyères 56250 Trédion le lundi matin entre 9h et 12h30 (matériel fourni) : De 1h à 1h30: 45 euros. **(Moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi : 35 euros)**

Séance collective en salle communale à Trédion à partir de septembre 2014, le lundi après-midi de 14h à 16h ouvert à 6 personnes (matériel fourni): de 1h30 à 2h : 35 euros (à la séance) ; 120 euros (le mois) ; 320 euros (le trimestre). **(Moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi : 25 euros /séance ; 60 euros/ mois ; 150 euros/ trimestre).**

Dans ce cadre, je propose une séance découverte le lundi 15 septembre 2014 au tarif de 5 euros.

Vous pouvez prendre contact pour toute information, inscription et mise en place d'ateliers.

Par mail : annabelpessel@free.fr

Site en cours de réalisation
Par tél. : 06 15 35 62 02 ou
09 54 14 91 29





Carte morbihan tourisme



Nouveau et gratuit

La carte **Morbihan tourisme** est gratuite, elle est réservée aux résidents morbihannais et vous donne droit à de nombreux avantages, réductions et bons plans lors de vos prochaines visites et activités :

Musées, châteaux, monuments mégalithiques, villages historiques, parcs d'attractions, parcours accrobranches, parcs animaliers, croisières maritimes et fluviales, loisirs sportifs,...

Pour se la procurer, c'est simple : connectez-vous sur www.destination-morbihan.com, remplissez le formulaire et recevez votre carte gratuitement à votre domicile sous 15 jours.. Une brochure d'information sur cette carte est également disponible à la maison des associations.

UFC-Que choisir 56

Une association de défense des consommateurs à votre écoute

L'association locale du Morbihan UFC-Que Choisir 56 a été créée en 1978. Elle est présente dans les communes suivantes : Lorient, Vannes, Pontivy, Plouay, Ploërmel, Locminé, Grand-Champ, Marzan et Belle Ile.

Composée exclusivement de bénévoles et indépendante des pouvoirs économiques, elle assure plusieurs missions :

- Accueillir les consommateurs, les renseigner, les informer et les conseiller dans leurs pratiques quotidiennes. Les aider à régler leurs litiges avec des professionnels ;
- Réaliser enquêtes et sondages sur le terrain, notamment les études comparatives de prix et de services qui seront reprises dans les publications ;
- Représenter les consommateurs dans les différentes commissions et instances officielles qui les concernent ;
- Défendre en justice l'intérêt général des consommateurs.

Avec plus de 150 autres associations, nous formons l'Union Fédérale des Consommateurs. C'est notre Fédération qui édite le mensuel Que Choisir.

Vous pourrez prendre connaissance des lieux et horaires des permanences sur le site de l'association www.ufcquechoisir-morbihan.org, ou en téléphonant au 02 97 84 74 24 (entre 9h et 11h30 du lundi au samedi), ou par mail à contact@morbihan.ufcquechoisir.fr.

Mission Locale

Chèque mobilité

Comme il n'est pas toujours possible de travailler ou de se former près de chez soi, la Mission Locale peut vous aider à vous rendre plus mobile.

En effet, le Conseil Régional Bretagne confie à la Mission Locale une enveloppe financière pour vous permettre de travailler ou de suivre une formation, à l'extérieur du bassin d'emploi de Vannes.

Cette aide financière est destinée à couvrir les frais de déplacements ou d'hébergements.

Le montant de l'aide qui peut vous être accordée est calculé en fonction : de vos ressources, de votre situation par rapport au logement (logement autonome ou hébergement par votre famille, de la durée de votre emploi ou de votre formation.

Comme pour toutes les aides financières accordées par la Mission Locale de Vannes, des justificatifs administratifs vous seront demandés.

N'hésitez pas à en parler avec votre conseiller(e) qui pourra vous indiquer si vous pouvez en bénéficier.

Exemple de situation de jeune qui a bénéficié d'un chèque mobilité : un jeune qui habite seul dans un logement autonome, qui a 450 € de ressources et qui part travailler à Auray pendant 6 mois, a obtenu un chèque mobilité d'un montant de 450 €

Vannes Agglo

► Navet'Océa : Les navettes gratuites

Avec une fréquentation d'environ 120 personnes par jour, Navet'Océa est aujourd'hui un service gratuit qui a pris sa place dans le centre ville de Vannes. Les navettes circulent désormais du lundi au samedi de 10h à 19h.





Vannes Agglo

► Les règles de bon usage des bacs de collecte

Dans le cadre de sa compétence « collecte et traitement des déchets » Vannes agglo met à disposition de tous ses habitants du matériel de pré-collecte pour leur permettre de trier leurs déchets.

Suivant le lieu d'habitation, le mode de pré-collecte se différencie. Les habitants disposent soit :

- **d'un accès à des conteneurs en apport volontaire :** un conteneur pour les déchets recyclables et un conteneur pour les ordures ménagères.
- **de deux bacs individuels :** un bac à couvercle jaune pour les déchets recyclables et un bac à couvercle vert pour les ordures ménagères.

Pour tous les usagers, le verre est à déposer en apport volontaire dans des conteneurs aériens ou enterrés.

Les 10 informations utiles sur vos bacs individuels:

1. Les bacs individuels sont mis à votre disposition par Vannes agglo. De votre première utilisation à votre dernière, ils seront toujours la propriété de Vannes agglo.
2. L'entretien des bacs est à la charge de l'utilisateur du bac. Il faut le nettoyer régulièrement. Par contre, la maintenance des bacs (couvercle, roues,...) est réalisée par Vannes agglo. Pour faire votre demande de maintenance, il vous suffit de les contacter.
3. Les deux bacs sont munis de puces enregistrées à votre adresse et à votre nom. A l'image de votre compteur d'eau ou d'électricité, il est important de contacter Vannes agglo lors de votre emménagement ou votre déménagement pour activer ou désactiver vos bacs. Si vous ne nous communiquez pas votre déménagement, les bacs resteront toujours affectés à votre foyer.
4. La dotation des bacs tient en compte de la taille de votre foyer. En cas d'évolution du nombre de personnes au foyer, il faut contacter Vannes agglo pour adapter la taille des bacs.
5. Lors d'un déménagement ou d'un changement de dotation, il est important de nous remettre les bacs dans un état correct et lavé. Les bacs vous sont livrés propres. Il vous est demandé de le laisser propre pour le prochain utilisateur. De ce fait, il est interdit de percer, dessiner ou transformer les bacs.
6. Pour vous aider à repérer votre bac et pour vous aider dans le geste du tri sélectif, les contenants sont munis d'étiquettes d'informations à l'arrière du bac et sur le couvercle. Pour faciliter les échanges de bacs ou les retraits, il est important de ne pas déchirer ces autocollants. Veuillez contacter Vannes agglo en cas de détérioration de ces étiquettes.
7. En cas de disparition ou de vol de votre bac, il vous est demandé de déposer une « main courante » auprès de la gendarmerie et de nous la retourner. Dès la réception de ce document, un bac vous sera de nouveau livré. Avant de faire cette déclaration,

veuillez bien vérifier dans votre rue si votre bac ne s'y trouve pas. Le bac disparu sera enregistré comme « un bac volé » par Vannes agglo et ne pourra plus être collecté.

8. Il vous est demandé de mettre vos ordures ménagères dans des sacs fermés pour garder votre bac propre et sans odeur. En revanche, afin de faciliter le tri manuel de vos déchets une fois acheminé au centre de tri, les emballages et papiers recyclables sont à mettre en vrac dans votre bac à couvercle jaune.
9. Merci de bien vouloir positionner votre bac sur un point de regroupement matérialisé au sol par un point vert. Si possible, poignées côté voirie (plus pratique pour les agents chargés de la collecte).
10. Les bacs sont à sortir la veille au soir de la collecte à partir de 19h. Ils sont à placer au niveau du point vert le plus proche. Après la collecte, il est demandé de rentrer vos bacs dès que possible, au plus tard le soir après la collecte.

Contact pôle déchets de Vannes agglo
02 97 68 33 81 ou dechets@vannesagglo.fr





Vannes Agglo



► Déchèterie d'Elven

Horaires d'ouverture

La déchèterie d'Elven, zone artisanale de Lamboux.:

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :

- de 9h30 à 12h
- de 14h30 à 18h30

Samedi :

- de 9h30 à 12h45
- de 13h30 à 18h30.

La déchèterie est fermée le mardi et

les jours fériés. L'entrée aux usagers peut être refusée 10 minutes avant la fermeture du site.

Quels sont les déchets acceptés en déchèterie ?

Les déchets encombrants : appareils électroménagers, sommiers, meubles, nettoyage de greniers...

Les déchets inertes : gravats, décombres, branchages, tailles de haie...

Les déchets banals : d'origine commerciale ou artisanale (ferrailles, cartons, bois, plastiques, papiers...)

Les déchets ménagers spéciaux :

- les piles
- les huiles minérales (ex : huiles de vidange) et végétales (ex : huiles de cuisson).
- les restes (sous forme liquide, solide ou en aérosol) de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, colles, pesticides, engrais, produits d'entretien, poisons pour animaux et produits chimiques divers.
- Thermomètres au mercure.
- Tubes fluorescents et ampoules longue durée.
- Batteries de véhicules.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Femodec

► Le Frelon Asiatique

En 7 ans seulement, il a colonisé la moitié du pays. Quelques conseils pour le reconnaître, le dénicher et contacter le bon organisme pour s'en débarrasser.

Le frelon asiatique ne présente pas d'agressivité envers l'humain. Il n'attaque que s'il se sent menacé ou si l'on s'approche trop de son nid. Il ne faut donc pas prendre le risque de le détruire soi-même et faire appel à un professionnel qui saura supprimer ce dernier sans danger.

Il est préférable de supprimer les nids avant la fin juillet pour éviter la naissance des futures reines mais leur destruction peut être utile jusqu'à fin août, pour empêcher l'essaimage. Il faut cependant faire attention en période hivernale. Contrairement à son cousin européen, le frelon asiatique hiberne dans son nid.

Si la piqûre n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen, les piqûres répétées, elles, sont en revanche nocives. En effet, des piqûres multiples peuvent provoquer une réaction allergique appelée « choc anaphylactique » pouvant être mortel.

Selon votre commune de résidence, les organismes référents peuvent être différents. Pour les habitants des communes de : Arradon, Baden, Ile-aux-Moines, Meucon, Monterblanc, Plœren, Sulniac, Surzur, Theix, Trédion, La Trinité-Surzur, vous pouvez contacter la fédération

départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du département du Morbihan (FDGDN Morbihan), anciennement la FEMODEC, au 02 97 63 09 09 ou accueil@fdgdon56.fr

Une menace écologique et économique

Introduit en France par le commerce de poteries chinoises, le frelon asiatique a colonisé, en 7 ans seulement, plus de la moitié du territoire. Cette invasion biologique est préoccupante pour la filière apicole et pour la biodiversité. L'une des proies préférées du frelon étant l'abeille domestique, pollinisatrice de plus de 20000 espèces de plantes sur le continent européen. Le frelon n'ayant pas de prédateur naturel dans le pays, rien ne vient donc, pour l'instant, contrarier son expansion.

Le caractère invasif et nuisible du frelon asiatique a été confirmé par un arrêté ministériel en décembre 2012 qui le classe dans la liste « des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français. »



Distinguer le frelon asiatique du frelon européen

Caractéristiques	Frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>)	Frelon européen (<i>Vespa crabro</i>)
Taille adulte	Reine : 24-32 mm Ouvrière : 17-26 mm Mâle : 19-27 mm	Reine : 27-39 mm Ouvrière : 19-30 mm Mâle : 21-31 mm
Description	Tête orange avec un front noir Thorax entièrement brun noir Abdomen aux segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé Pattes jaunes à leur extrémité Ailes fumées	Tête jaune avec un front orangé Thorax taché de roux, noir et jaune Abdomen entièrement jaune rayé de noir Pattes brunes
Nid	sphérique et pouvant atteindre 80 cm de haut	Plutôt conique, en général, moins de 40 cm de diamètre
Localisation	Principalement Sud-Ouest et Ouest de la France	France entière



Fiche réflexe - Lutte contre les cambriolages

Des réponses aux principales questions que l'on se pose en matière de lutte contre les cambriolages.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs, efforcez-vous de les décourager en leur compliquant la tâche par des réflexes de bon sens !

Que faire en cas d'absence de courte durée ?

Même pour une courte absence, fermez à clé portes et portails. Une grande majorité des cambriolages ont lieu en plein jour, de préférence l'après-midi.

Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence. Votre domicile doit paraître habité: demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.

- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ou auprès des agents de la police municipale :

dans le cadre des opérations «**Tranquillité vacances**», une attention particulière lors des patrouilles de prévention de proximité sera alors assurée.

- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordante de plis révèle une longue absence.

- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes mais se les font tout simplement ouvrir.

N'ouvrez pas à n'importe qui, surtout si vous êtes une femme seule ou une personne âgée. Méfiez-vous des faux employés (voire policiers ou gendarmes!) Les organismes officiels envoient souvent un courrier pour prévenir des visites.

Si vous êtes une femme seule évitez de le signaler sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte

Jamais de nom et d'adresse sur votre porte-clés. Si vous perdez vos clés, changez les serrures. En revanche, n'hésitez pas à faire des doubles pour vos proches

Que faire en cas d'absence de courte durée ?

Si vous souhaitez installer un dispositif de protection sur votre habitation, la meilleure solution est de contacter votre assureur. Vous avez de nombreux exemples et

références sur le site gendarmerie www.referentsurete.com, ainsi que des fiches à télécharger sur les bon réflexes, la vidéoprotection et autres.

Quelles sont les mesures d'anticipation à prendre ?

Par mesure de sécurité, **prenez des photos de vos objets de valeur** (hifi, meubles, tableaux, etc.) et **notez le numéro de série** quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement par l'assureur en cas de vol ainsi que le travail des forces de l'ordre. Sauvegarder sur un support informatique (clef USB, disque dur externe) les éléments d'identification des objets et valeurs (clichés photographiques, marques et numéro d'identification).

De même, notez bien en plusieurs endroits (chez vous, sur votre carnet d'adresses, dans votre voiture, votre téléphone portable) les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de chèquiers ou de carte bancaire. Vous gagnerez un temps qui peut être précieux. Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (évités sous les piles de linge!).

Que faire si malgré toutes ces mesures vous êtes victime d'un cambriolage ?

Ne cherchez pas à ranger, ni à déplacer certains objets. Il est primordial de laisser les lieux en l'état pour préserver les traces et indices qui sont indispensables aux opérations de police technique et scientifique.

Vous aurez quelques appels indispensables à réaliser et quelques actions à mener :

- 1) Prévenez directement la gendarmerie en composant le **17**.
- 2) Essayez de dresser rapidement un inventaire exhaustif du préjudice subi. Faites opposition auprès de votre banque lorsque des chèques ou votre carte bancaire ont été volés.
- 3) Contactez votre assureur.



AOÛT

Dimanche 03

Fête campagnarde du Foot (Repas + Bal en soirée)
Stade Victor Tsual

OCTOBRE

Dimanche 05

Trédionnaise VTT - Salle Victor Tual

NOVEMBRE

Dimanche 23

Bourse aux jouets Animons Trédion - Salle Multi activités

Samedi 29

Marché de Noël APEL

Samedi 29

Repas du C.C.A.S

DÉCEMBRE

Vendredi 05

Soirée Téléthon - Salle Multi activités

Samedi 06

Journée du Téléthon - Salle Multi activités

Samedi 13

Arbre de Noël de l'école St Martin suivi d'un repas - Salle des sports

